



VILLE
de
**MONTBONNOT
SAINT-MARTIN**
(38330)

N° 01_01_2024_034

Nombre de conseillers en exercice :	29
présents :	28
votants :	28
nombre de voix pour :	24
nombre de voix contre :	0
abstention :	4
NPPV :	0

OBJET :

**Budget Principal
Exercice 2024**

Décision Modificative n°1

Certifié exécutoire

Publié sur le site Internet www.montbonnot.fr et inséré au registre des délibérations de la commune de Montbonnot-Saint-Martin le :

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 038-213802499-20240618-01_01_2024_34-DE

République Française
Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble
Canton de Meylan

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

le 18 juin

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 11 juin 2024

Présents : M. BONNET, Maire - Mmes Caroline HALLE, Laurence LE BARRILLEC, Marie-Béatrice MATHIEU, Virginie SONJON - MM. Roger BOIS, Jean-François CLAPPAZ, Gilles FARRUGIA, adjoint(e)s - Mmes Christine CARBONE, Marie-France CARRE, Catherine FAVAND, Nadine HEILLIETTE, Flavie PARENDEL, Anne-Marie SPALANZANI - MM. Claude BAUSSAND, Jean-Franck BARONI, Laurent COQUET, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Stéphane MOUNIER, Jean-Baptiste PERIN, Michel PINERI, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Madame Véronique BRULEBOIS-VIOTTO (pouvoir à Catherine FAVAND), MM. Patrick DESCHARRIERES (pouvoir à Jean-François CLAPPAZ), Alexis ISAAC (pouvoir à Anne-Marie SPALANZANI), Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS).

Absente excusée : Madame Nathalie THIBAUT.

Mme Marie-Béatrice MATHIEU est nommée secrétaire.

Sur le rapport de Jean-François CLAPPAZ, Adjoint aux finances, à l'économie et aux transports,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (4 abstentions : Nadine HEILLIETTE, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Stéphane MOUNIER) de ses membres présents et représentés, approuve la Décision Modificative n°1 de la commune pour l'exercice 2024, dont il est constaté :

- Une section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à 5 048.75 €
- Une section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à -172 732.28 €

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 038-213802499-20240618-01_01_2024__34-DE

La secrétaire de séance,
Marie-Béatrice MATHIEU



Annexes : 1, 2 et 3

Fait à Montbonnot Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Dominique BONNET

